

**PRISE EN CONSIDÉRATION DU POSTULAT CAMILLE ROBERT ET CONSORTS « [LE HARCÈLEMENT DE RUE EXISTE À MORGES AUSSI](#) »**

---

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La commission composée de sept membres chargée de l'étude de la prise en considération de l'objet cité en titre s'est réunie le lundi 14 novembre 2022 à l'Hôtel-de-Ville. Elle était composée de Mesdames Estelle BASTIAN, Camille ROBERT, Anne STERN-GRIN, Aliénor VAUTHEY, Floriane WYSS, présidente-rapporteuse, et de Messieurs Guillaume GÉTAZ et Marc-Alain TIÈCHE.

## **1 PRÉAMBULE**

Le postulat cité en titre a été déposé lors de la séance du Conseil communal du 1<sup>er</sup> juin 2022. Au cours de la séance du Conseil communal du 7 septembre 2022, la Municipalité ne s'est pas opposée à sa prise en considération et le Conseil l'a renvoyé en commission de prise en considération.

Ce postulat s'inscrit, entre autres, dans la lignée du postulat [« Femmes en marche : un autre regard sur l'espace urbain »](#) qui a été déposé au Conseil communal de Morges par le groupe PSIG le 6 juin 2018, ainsi que de l'interpellation « Harcèlement de rue et violences sexistes dans l'espace public – qu'en est-il dans la région de Morges ? », déposée par Camille Robert le 23 novembre 2021 auprès du Conseil intercommunal de Police Région Morges (PRM).

Le postulat « Femmes en marche : un autre regard sur l'espace urbain » demandait à la Municipalité d'étudier la possibilité de mettre en œuvre des marches exploratoires dans différents quartiers de la Ville de Morges, afin de mettre en lumière les besoins spécifiques des femmes dans l'espace public et d'offrir des solutions concrètes aux problèmes qu'elles identifieront. Quant à l'interpellation, elle interrogeait sur le recensement des actes de violences sexistes et sexuelles dans l'espace public, sur la formation du personnel de police ainsi que sur les intentions du Comité de direction pour lutter contre ce phénomène.

En outre, le postulat cité en titre est adressé à la Ville de Morges afin qu'elle puisse soutenir PRM dans ses réflexions sur le sujet et demande à la Municipalité de :

1. Indiquer quelle est sa compréhension des enjeux de violences sexistes et sexuelles dans l'espace public à Morges ;
2. Étudier la possibilité de développer une prestation de signalement en ligne des cas de harcèlement de rue, sur le modèle développé par les villes de Lausanne et Genève ;
3. Indiquer quelles autres actions elle entend entreprendre afin de lutter contre le harcèlement sur notre territoire, notamment par la prévention et conception d'aménagements publics favorables à la mixité, confortables et qui permettent aux femmes et aux personnes LGBTIQ+ de se sentir légitimes dans l'espace public.

## **2 DISCUSSIONS**

Si aucun commissaire n'a contesté que des situations vécues en ville de Morges puissent constituer des situations de harcèlement de rue ou être perçues comme telles et qu'aucun commissaire ne s'est opposé au fond du postulat, les échanges ont été riches.

La parole a d'abord été donnée à la postulante Camille Robert pour une introduction lors de laquelle elle a, entre autres, rappelé qu'en 2021, le Collectif « Grève féministe Morges », dont

elle fait partie, a organisé des actions de mobilisation afin de visibiliser la thématique du harcèlement de rue. Dans ce cadre, le Collectif proposait la publication sur les réseaux sociaux de témoignages via le hashtag #MorgesToo. L'un d'eux nous a d'ailleurs été lu.

Comme cela a déjà été mentionné, par exemple dans le [rapport](#) concernant le préavis n°26/6.20 découlant du postulat « Femmes en marche : un autre regard sur l'espace urbain », dans [celui](#) au sujet de la motion « Un pas de plus vers la sécurité » ou encore dans [celui](#) concernant le préavis n°37/11.09 découlant de la motion précitée, le harcèlement, plus généralement l'insécurité, contient une part éminemment subjective et individuelle, rendant cette thématique particulièrement complexe. Il était notamment relevé dans ce dernier rapport que « le manque de consistance des statistiques de l'action policière d'une part, la connaissance incomplète de l'insécurité réelle (objective) et du sentiment d'insécurité (subjectif) d'autre part, entravent une action de la Municipalité aussi déterminée et ciblée qu'elle le souhaiterait. ». Le présent postulat vise donc à tenter de rendre compte du phénomène, à monitorer ce qu'il se passe dans ce domaine et à apporter des solutions ciblées aux victimes et témoins de harcèlement.

L'ensemble de la commission considère que les deux premières demandes qui sont faites à la Municipalité, à savoir 1) d'indiquer quelle est sa compréhension des enjeux de violences sexistes et sexuelles dans l'espace public à Morges et 2) d'étudier la possibilité de développer une prestation de signalement en ligne des cas de harcèlement de rue, sur le modèle développé par les villes de Lausanne et Genève, pourraient contribuer à améliorer le recensement statistique et de ce fait apporter un soutien ciblé aux personnes qui se sentiraient victimes de harcèlement. D'autant plus que Morges dispose déjà d'un site internet et d'une application smartphone. Quelques interrogations ont toutefois été soulevées au sujet des coûts liés, que ce soit à propos de la mise sur pied technique de cette prestation et de sa maintenance, mais également du suivi tant en termes de recensement (collaborateur/trice chargé(e) de tenir à jour le registre des signalements) que de mise en contact des victimes et des témoins avec des spécialistes ou les services adéquats.

Concernant la 3<sup>ème</sup> et dernière demande du postulat, soit celle relative à « la prévention et la conception d'aménagements publics favorables à la mixité, confortables et qui permettent aux femmes et aux personnes LGBTIQ+ de se sentir légitimes dans l'espace public », des exemples concrets ont été demandés. Il a notamment été cité une éventuelle campagne de prévention et d'informations à destination de la population. En ce qui concerne les personnes LGBTIQ+, l'exemple des toilettes publiques non genrées a été mentionné. Toutefois, plusieurs commissaires peinent à visualiser ce que pourraient constituer de manière concrète des « aménagements publics favorables à la mixité, confortables et qui permettent aux femmes de se sentir légitimes dans l'espace public ». Il est laissé à la Municipalité le soin de faire le tour de la question.

De plus, différents questionnements et réflexions annexes ont émergé au cours des échanges. Les commissaires se sont notamment demandé si une formation en termes de harcèlement de rue était dispensée aux agents PRM (quelle attitude adopter, etc.). Dans la réponse qui a été donnée à l'interpellation « Harcèlement de rue et violences sexistes dans l'espace public – qu'en est-il dans la région de Morges ? », déposée par Camille Robert le 23 novembre 2021 auprès du Conseil intercommunal de Police Région Morges (PRM), il semblerait que deux personnes au sein de PRM soient formées au sujet des violences domestiques, mais pas spécifiquement au sujet du harcèlement de rue. Les commissaires se sont aussi interrogés sur comment informer efficacement la population sur cette thématique – autrement dit via quel canal, notamment afin que les victimes et témoins de harcèlement puissent savoir comment réagir et quoi faire face à une telle situation. Cela a ainsi mené les commissaires à se questionner sur l'opportunité de mettre en place une campagne de communication, mais également encore de la prévention ciblée dans les écoles. En matière de prévention en milieu scolaire, des interventions ont lieu, mais – à notre connaissance – sont axées sur le harcèlement scolaire et non de rue. Il pourrait être envisagé de porter cette réflexion auprès de l'Association scolaire intercommunale de Morges et environs (ASIME). Enfin, il a également été relevé que selon une étude, ce ne serait pas l'éclairage public

qui aurait un impact réel direct sur le sentiment d'insécurité, mais la conception que les gens se font de la « nuit » et de tout ce qui peut lui être rattaché (personnes alcoolisées, etc.).

### 3 CONCLUSION

Comme dit précédemment, aucun commissaire n'a contesté que des situations vécues en ville de Morges puissent être ressenties par certaines personnes comme du harcèlement ou de l'inconfort et aucun commissaire ne s'est opposé au fond du postulat.

C'est donc à l'unanimité que la commission s'accorde sur la prise en considération de cet objet, avec quelques réserves émises par certains membres au sujet de la dernière demande du postulat, à savoir concernant la conception d'aménagements publics favorables à la mixité, confortables et qui permettent aux femmes et aux personnes LGBTIQ+ de se sentir légitimes dans l'espace public.

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

#### LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le postulat cité en titre,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### décide :

1. de prendre en considération le postulat Camille Robert et consort « Le harcèlement de rue existe à Morges aussi » .

au nom de la commission,  
la présidente-rapporteuse

Floriane Wyss